



Termes de Référence

Elaboration participative d'une stratégie de communication complète et intégrée du Centre Batha

Initiatives pour la Protection des Droits des Femmes -IPDF-

Adresse : Avenue Allal El Fassi (Près de la municipalité Fès Médina) BP: 728 30110 Fès Batha

Tèl: (+212) 5 35 63 89 70/ (+212) 06 61 30 66 44

Fax: (+212) 5 35 63 89 70

ipdf2@yahoo.fr

Mail :

Sommaire

1. Contexte	3
2. Objectifs de la consultation	4
3. Mandat du prestataire	5
4. Livrables et Produits attendus.....	5
5. Durée et calendrier de la mission	6
6. Pilotage de la mission	6
7. Compétences requises	6
8. Modalités et délai de soumission	6

1. Contexte

Le Maroc connaît actuellement une dynamique relative au cadrage de la prise en charge des femmes victimes/survivantes à la violence basée sur le genre. Cette dynamique se manifeste via :

- L'institutionnalisation de la prise en charge dans la loi 103.13 sur la violence à l'encontre des femmes (entrée en vigueur le 12 septembre 2018), cette loi prévoit à travers les articles 13, 14, 15, et 16, la mise en place de commissions pour la prise en charge des femmes victimes de violences au sein des tribunaux de première instance et des cours d'appel ainsi qu'au sein des services centraux et déconcentrés des départements chargés de la justice. Ces commissions sont chargées d'élaborer des plans d'action ; d'identifier les contraintes et les obstacles liés aux opérations de prise en charge des femmes victimes de violences nécessitant une intervention au niveau central ; de capitaliser les différentes expertises et expériences réussies et de les vulgariser au niveau des divers mécanismes locaux; d'élaborer des rapports périodiques et un rapport annuel sur le fonctionnement et le bilan de son travail et du travail des commissions locales ; ainsi que celui des cellules de prise en charge des femmes victimes de violences, d'assurer la communication et la coordination entre le pouvoir judiciaire et les autres départements et administrations concernés par les questions des femmes victimes de violences et les associations œuvrant dans ce domaine.
- La loi 65.15 relative aux établissements de protection sociale (entrée en vigueur le 23 avril 2018) et dont la mise en œuvre de leur mission de prise en charge doit obéir à certains principes et notamment celui de la préservation de la dignité des usagers , de la non-discrimination , du respect de leur intégrité physique et psychique ainsi que celui de la confidentialité des informations les concernant. la promulgation de cette loi qui contient des dispositions relatives à la création et à la gestion des établissements de protection sociale a été accompagnée par la réalisation d'avant projets de cahiers de charge types pour les espaces multifonctionnels, etc.).
- La mise en place d'infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles, et notamment la création d'espaces multifonctionnels.

L'UNFPA apporte dans ce cadre un appui aux différents acteurs gouvernementaux et de la société civile. Et ce, afin que les femmes et filles victimes de la violence de genre aient un meilleur accès à un ensemble de services multisectoriels essentiels et de qualité ; que les services sociaux, les

services de la justice, de la santé, de la police etc.. sont tenus de fournir, ainsi que les lignes directrices pour la coordination des dits services en conformité avec les principes de la bonne gouvernance.

Dans ce sens, un partenariat entre l'UNFPA et IPDF a permis à cette dernière :

- d'actualiser le modèle du Centre Batha ;
- de réaliser en 2020, une « *Évaluation de la qualité des services du Centre Batha pour l'autonomisation des femmes sur la base des lignes directrices du : Programme conjoint mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence* » dont l'une des principales recommandations relevées dans son rapport est :
l'élaboration participative d'une stratégie de communication complète et intégrée interne et externe.

Il était donc important pour l'IPDF, d'actualiser la stratégie de communication du Centre Batha qu'elle gère, de façon à renforcer la communication externe autour du modèle et à pallier aux défaillances liées à la communication interne sur la base de :

- l'extension des services de prise en charge pour l'accompagnement des femmes (en réponse à notre démarche qualité);
- la prise en considération des recommandations du rapport « *Évaluation de la qualité des services du Centre Batha pour l'autonomisation des femmes sur la base des lignes directrices du : Programme conjoint mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence* »
- la mise en place de nouvelles procédures

A cet effet, l'IPDF avec l'appui de l'UNFPA, souhaite **élaborer une stratégie de communication complète et intégrée interne et externe du Centre Batha** via le recrutement d'un/une expert/e en communication

2. Objectifs de la consultation

L'IPDF veut recourir au service d'un/une expert-e en communication pour élaborer une stratégie de communication complète et intégrée interne et externe du Centre Batha afin de :

- Améliorer l'accès de femmes usagères à l'information liées aux services et prestations qui les concernent.
- Favoriser le partage d'informations et simplifier les échanges au sein de l'équipe opérationnelle.

- Donner de la visibilité au modèle d'intervention du Centre Batha.
- Donner de la visibilité aux et impact du travail atteint dans le cadre du partenariat IPDF-UNFPA.

3. Mandat du prestataire

L'expert-equi sera chargé-e de cette mission travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de l'IPDF et les représentant-es de l'UNFPA.

Ses principales tâches seront:

- ✚ Organiser des réunions de consultation et de concertation avec la commission constituée des équipes d'IPDF et d'UNFPA.
- ✚ Organiser des réunions avec les membres de l'IPDF, avec l'équipe opérationnelle des différents services et avec les principaux acteurs concernés de la chaîne de services externes.
- ✚ Identifier les outils adéquats de la stratégie de communication.
- ✚ Rédiger et valider avec la commission le rapport de la Stratégie de communication.
- ✚ Procéder à une analyse sommaire du cadre institutionnel et opérationnel (interne et externe) du Centre Batha afin d'identifier tous les intervenants et leurs rôles.
- ✚ Faire un tour d'horizon de l'existant au sein du Centre Batha dans le domaine d'information et de communication et procéder à un diagnostic des besoins spécifiques en la matière.
- ✚ Identifier les canaux d'information et de communication les plus adaptés à la stratégie de communication révisée pour le Centre Batha. Cet aspect devra tenir compte de la multiplicité et de la variation des acteurs et des groupes-cibles.
- ✚ Explorer les facteurs de blocage culturels, sociaux et administratifs pour chaque type de canal suggéré et proposer des solutions pouvant permettre de contourner ces difficultés et de mieux utiliser chaque canal proposé pour une meilleure efficacité des actions et une meilleure diffusion de l'information.
- ✚ Assurer un appui technique selon la qualité et les normes requises pour mener des actions de communication au profit du Centre Batha et de ses comités et de définir les moyens de communication appropriés.

4. Livrables et Produits attendus

Le-laconsultant-e devra soumettre :

- Une note méthodologique conformément aux termes de références.

- Un document de stratégie de communication interne et externe qui mettra l'accent sur les créneaux et les supports adéquats pour communiquer avec l'environnement interne et externe du Centre Batha , de même qu'il proposera des solutions en vue d'une plus grande participation et implication des cibles de la dite stratégie et plus particulièrement les membres et l'équipe opérationnelle.

Le document devra contenir unannexe où sont inclus :

- une note de synthèse de 4 pages présentant les principales actions à entreprendre doit être fournit (en langue Française) ;
- un plan de communication, comprenant les principales activités de communication prévues dans le cadre de la dite stratégie ;
- un plan de mobilisation des partenaires institutionnels (nationaux, internationaux, public et privé), précisant les rôles et modalités de partenariats envisagés.

Tous les documents finaux seront livrés en français, en format numérique.

5. Durée et calendrier de la mission

La consultation s'étale sur une période de 2mois (15 mai – 15 juillet 2021). Les durées de validation et des arrêts ne sont pas incluses.

6. Pilotage de la mission

Un comité de pilotage constitué de représentant-es de l'IPDF et de l'UNFPA assurera le suivi de la mission.

7. Compétences requises

Cette prestation sera confiée à un-eexpert-e en communicationet doit :

- disposer d'un diplôme universitaire en Information et communication ou équivalents ;
- avoir une maîtrise des techniques de communication ;
- posséder une connaissance suffisante en communication interne, en droits des femmes et en VBG ;
- avoir un esprit d'équipe et capacité d'adaptation. ;
- avoir d'excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de synthèse.

8. Modalités et délai de soumission

Le dossier de soumission doit comprendre :

1. Une note méthodologique décrivant l'approche et les outils préconisés pour la réalisation de la prestation et un calendrier d'exécution.
2. Les CV actualisés et détaillés de l'expert-e.

3. Une proposition financière détaillée.

Les propositions de candidature doivent être envoyés au plus tard, le 09 mai2021 à l'association IPDF ; par mail à l'adresse courriel suivante : ipdf2@yahoo.fr